

*Bien vouloir ne pas reproduire
sans autorisation de l'auteur !*

La règle d'accord des mots de couleur

Louise Lefebvre et Raymond Claude Roy, Ph.D.

*Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et
didactique du français
de l'Université du Québec à Chicoutimi
<http://www.ens.uqac.ca/dse/framee/>*

**Document didactique
Fascicule 11**

© Les Éditions du Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Canada

ISBN-2-920952-47-1

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

Fascicule 11

- 2 -

LA RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

par Louise Lefebvre et Raymond Claude Roy

Il faut repenser l'enseignement de la grammaire. Enseignants, pédagogues, chercheurs, le plus grand nombre se questionnent et plusieurs en conviennent: l'approche actuelle (du moins pour ceux qui n'ont pas discontinué l'enseignement de la grammaire), l'approche actuelle, approche des plus traditionnelle, ne convient plus.

Selon la professeure Claire Asselin (1994)¹, les jeunes veulent découvrir ce qu'est la langue. Ils souhaitent, à leur façon, qu'on leur enseigne une "grammaire qui traite la langue comme un tout organisé, structuré et qui soit capable de leur [montrer] au fur et à mesure qu'ils progressent la logique sous-jacente de son contenu." Ainsi donc, pour faciliter l'accès au raisonnement logique et permettre une meilleure appropriation de la notion, l'enseignement et le matériel de recours que sont les grammaires scolaires devraient faire voir l'organisation profonde de la langue.

Teils sont les objectifs poursuivis dans ce travail de préparation de leçon. Il sera d'abord proposé l'analyse d'un contenu de grammaire, celui de la règle d'accord des mots de couleur, analyse reposant sur ce principe que seul un contenu logique peut permettre un enseignement logique. Dans un second temps, et sur la base de pareils fondements, sera présentée l'analyse didactique du même contenu grammatical, analyse qu'accompagnera un essai d'élaboration d'une page de grammaire de référence. Le tout veut être une concrétisation de cette approche renouvelée d'enseignement de la grammaire à laquelle il vient d'être fait allusion comme à un résultat souhaitable.

1. ASSELIN, Claire (1994), Enseigner le français. Pour qui? Pourquoi? Comment?, Collectif sous la direction de Clémence Préfontaine et Gilles Fortier, Montréal, Les Editions Logiques, pp. 53-55.

1. ANALYSE GRAMMATICALE

Enseigner la grammaire, c'est d'abord choisir et déterminer le contenu à enseigner. Or, toutes les fois qu'un contenu de grammaire prête à une analyse logique, c'est ce résultat logique qu'il convient d'enseigner. La règle d'accord des mots de couleur permet pareille approche.

La règle traditionnelle telle qu'elle apparaît dans la vingt-neuvième édition du *Précis de grammaire* de Maurice Grevisse (1993) (voir Appendice 1) statue que lorsque l'adjectif désignant la couleur est simple, il varie en genre et en nombre; que lorsqu'il est composé, il est invariable; et que le nom employé pour désigner la couleur, qu'il soit simple ou composé, reste invariable. En apparence simple dans ses visées normatives, la règle du *Précis de grammaire française* est de fait complexe, mêle les approches et contredit même les données sur la nature des mots variables et invariables présentées ailleurs dans le même ouvrage.

Or, une grammaire qui se veut de compréhension doit donner à l'observation fine et à une réflexion organisatrice les premières places. Ainsi abordée, la règle d'accord des mots de couleur apparaîtra être tout à fait différente de la règle que présente le *Précis de grammaire française* de Maurice Grevisse. C'est ainsi qu'analysée logiquement, la règle d'accord des mots de couleur se révèle essentiellement composée de quatre cas d'accord entretenant des rapports étroits et s'organisant en un tout hiérarchisé.²

2. L'essentiel de cette analyse se retrouve dans un article de Raymond Claude Roy, publié dans les Actes du colloque de psychomécanique de 1989, Université Laval, Québec.

Premier cas d'accord:

Pour le premier cas d'accord, la règle ne présente pas de difficulté particulière. Le mot de couleur "bleu" a nature d'adjectif. Par conséquent, ce mot de couleur s'accorde selon la règle générale des adjectifs. La figure 1 illustre la structure grammaticale de ce premier cas d'accord.

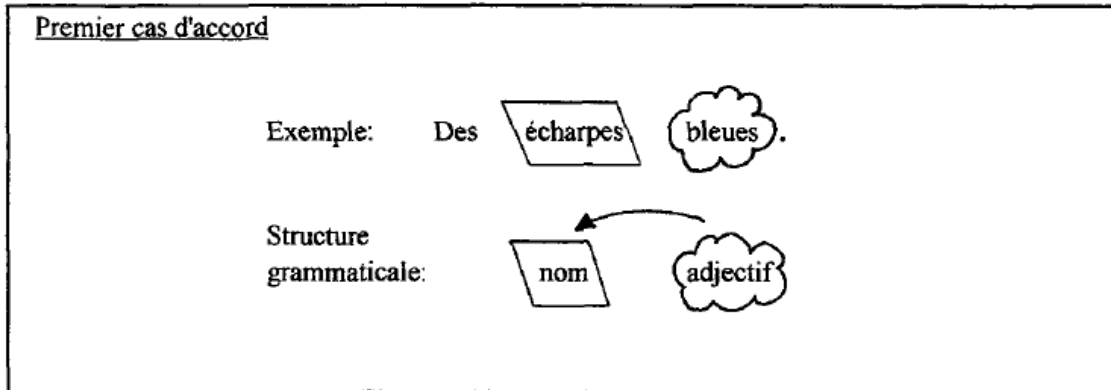


Figure 1 - La structure grammaticale du premier cas d'accord.

Deuxième cas d'accord:

Pour le deuxième cas d'accord (figure 2), la règle d'invariabilité que prône la grammaire traditionnelle est à remplacer par une règle logique respectant les données de la grammaire sur la nature des mots. De fait, l'explication de ce deuxième cas d'accord repose sur la perception du rôle joué par l'adjectif complémentaire, lequel vient s'ajouter au mot premier de couleur pour en exprimer une nuance. Dans l'exemple "Des écharpes *bleu clair*", l'adjectif "clair" vient compléter le mot premier de couleur "bleu". Ce dernier, qualifié par l'adjectif "clair", prend nécessairement une nature de nom.

Il n'y a rien d'étonnant à ce transport de nature. Ne dit-on pas "C'est du bleu" ou encore "J'aime le bleu de tes yeux"? Par conséquent, dans ce cas, l'adjectif complémentaire s'accorde tel un adjectif avec le mot premier de couleur employé comme nom. Le mot premier de couleur, pour sa part, s'accorde selon le sens qu'en tant que nom il prend dans la phrase, soit celui d'un nom venant compléter un autre nom.

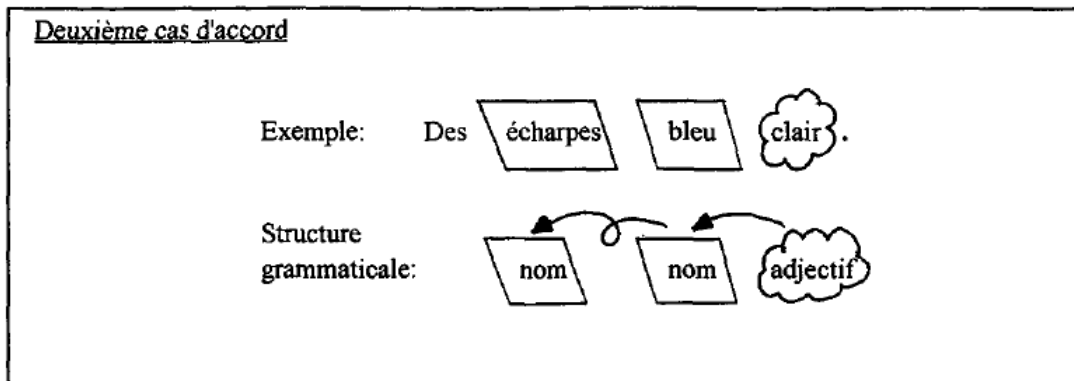


Figure 2 - La structure grammaticale du deuxième cas d'accord.

Ce type de construction accolant deux noms sans l'intermédiaire d'un mot de liaison est possible en français par le jeu de ce que le linguiste Gustave Guillaume (1948) nomme la construction "en expressivité". Dans les emplois de ce type, la construction en complète expression est sacrifiée au profit d'une construction en raccourci, d'une construction faisant l'économie des procédés habituels du système grammatical.

La grammaire traditionnelle explique ces emplois par l'ellipse de certains mots. À la vérité, ce ne sont pas des mots qui sont sous-entendus, mais un contexte. L'explication par mots sous-entendus peut toutefois être utile. Il est alors à conseiller, plutôt que d'imaginer ici l'ellipse rare que constituerait "Des écharpes d'un bleu clair", de montrer que lorsqu'elle se complète d'un adjectif qualificatif, la locution de couleur retrouve les mots et la forme d'une construction régulière: "Des écharpes d'un beau bleu clair".

Ainsi, pour ce deuxième cas d'accord, dans la construction "Des écharpes *bleu clair*", l'accord repose, à la fois, et sur la règle d'accord de l'adjectif, et sur la règle générale d'accord du nom, cette dernière règle prenant en compte le sens que véhicule le contexte. Comme ces règles sont des règles générales de la langue, la difficulté n'est donc que d'analyse et d'interprétation.

Qui a compris ce deuxième cas d'accord et en a aperçu la construction logique a tout compris de la règle des mots de couleur, car le reste découle naturellement de ce départ.

Troisième cas d'accord:

Le troisième cas d'accord (figure 3) aura lui aussi à être interprété dans sa variabilité. Alors que dans le deuxième cas d'accord, un adjectif complétait le nom pour en donner la nuance, c'est un nom, ici "ciel", qui vient exprimer la teinte du mot premier de couleur "bleu". L'accord est celui de noms venant se compléter.

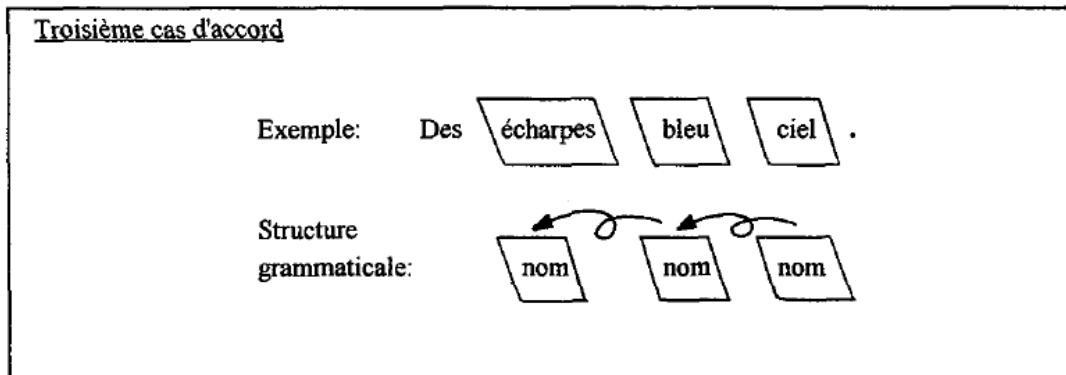


Figure 3 - La structure grammaticale du troisième cas d'accord.

Quatrième cas d'accord:

L'interprétation du quatrième et dernier cas d'accord (figure 4) devient fort simple si les cas d'accord précédents sont maîtrisés. Il ne fait nul doute que dans cet emploi, le mot "or" traduit une teinte. La couleur "or" est en réalité la couleur "jaune or", *jaune* étant la couleur première.

L'explication tient à la construction qui résulte d'une double expressivité. Ainsi, dans l'emploi "Des rubans or", le mot de couleur "or" ne vient pas indiquer la teinte des rubans, mais du "jaune" dont sont teints les rubans. Une construction en complète expression serait plus justement "Des rubans d'un beau *jaune* montrant les teintes de l'*or*".

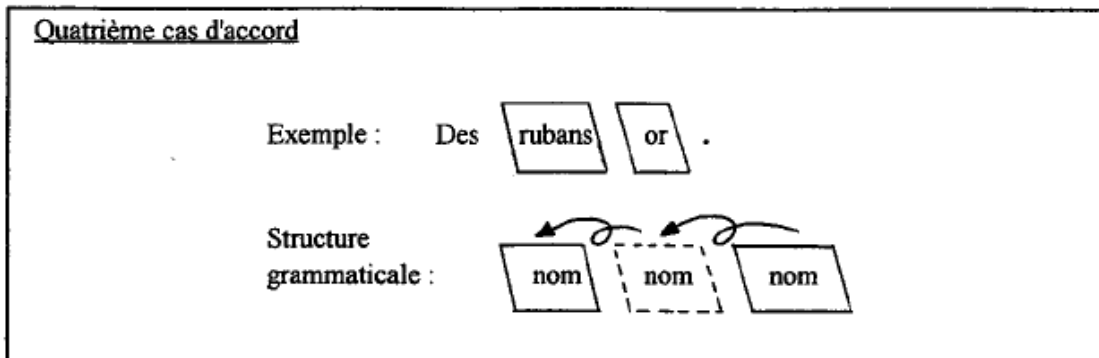


Figure 4 - La structure grammaticale du quatrième cas d'accord.

Voilà donc pour l'essentiel, l'analyse des quatre cas d'accord de la règle composée des mots de couleur. Cette règle n'est finalement que le résultat de l'application des deux règles les plus générales d'accord de la langue française : celle du nom, lequel "s'accorde en nombre selon le sens de la phrase" et celle de l'adjectif, lequel s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. De règle spécifique des mots de couleur, on pourra s'étonner qu'il n'y en ait pas: on comprendra, à la réflexion, l'intérêt d'une grammaire qui le montre.

Les préoccupations de logique et d'explication qui ont présidé à l'analyse de la règle d'accord des mots de couleur ne permettent pas, toutefois, de laisser en suspens des interrogations susceptibles de remettre en cause l'interprétation grammaticale qui vient d'être proposée. Un prolongement d'analyse s'impose. Ce prolongement comporte l'examen de quelques emplois qui pourraient se révéler déconcertants et que la grammaire traditionnelle ne manquerait pas de qualifier, à tort d'ailleurs, d'"exceptions".

Par exemple, dans les emplois "Des murs *mandarine clair*" et "Des vernis *pierre chauffée*", les adjectifs "clair" et "chauffée" sont l'un du masculin, l'autre du féminin. Les accords s'expliquent: dans "Des murs *mandarine clair*", les murs sont "d'un beau *mandarine*" et ce "*mandarine*" est, comme couleur, du genre masculin (du *mandarine*). Ce qui est "clair", c'est LE "*mandarine*". Par contre, l'adjectif "chauffée", pour sa part, s'accorde avec le mot "pierre". Ce qui est "chauffée", c'est la pierre, non la couleur. Les vernis sont de la couleur que prend la pierre lorsqu'elle est chauffée. Point d'exception: les accords se justifient nettement et simplement.

Dans cet autre emploi et cet autre accord: "Des encadrements *vert volets*", le nom "volets" est du pluriel. Encore une fois, l'accord s'appuie sur un raisonnement fort simple. En effet, une fenêtre n'est-elle pas habituellement parée de deux volets? Et les encadrements sont ici de ce *vert* dont on peint habituellement les *volets*.

L'analyse qui a été menée a permis de montrer que la règle d'accord des mots de couleur loin d'être d'invariabilité est, au contraire, toute de variabilité, présentant même des accords de féminin et de pluriel, et que la règle est de totale interprétation logique. Pareille analyse modifie considérablement l'enseignement et la grammaire de soutien à mettre à la disposition des apprenants, ainsi que de laisser voir l'essai d'enseignement-apprentissage en découverte qui suit.

2. ANALYSE DIDACTIQUE

A. Analyse préliminaire

1. Clientèle

La règle d'accord des mots de couleur pourrait être enseignée, dans ses emplois complexes, dès la quatrième année du primaire. L'accord des mots simples de couleur aura déjà été maîtrisé au titre de simples adjectifs. L'enseignement de cette règle, donné en une ou plusieurs leçons, offre aux élèves, d'une part, une excellente occasion de travailler à partir d'une approche logique de la langue, et d'autre part, la possibilité d'entrevoir ce qu'est le système des mots de couleur.

2. Contenu de la leçon

Il s'agit pour le maître de faire mener l'apprentissage des quatre premiers cas d'accord de la règle d'accord des mots de couleur. Toutefois, au jugement du maître, les deux premiers cas d'accord pourraient faire l'objet d'une première leçon, tandis que les troisième et quatrième cas d'accord et les cas de généralisation pourraient être vus dans des leçons ultérieures.

Globalement, l'objectif est de donner la maîtrise des règles d'emploi oral et surtout d'écriture des différents cas d'accord des mots de couleur. Il va de soi que les apprenants devront avoir acquis dans des leçons antérieures les préalables que sont les règles d'accord de l'adjectif et du nom, ainsi que l'accord sous effet d'expressivité ou de raccourci. Pour les fins de cette leçon, ces préalables sont considérés ou maîtrisés ou comme pouvant être rapidement maîtrisés par l'ensemble des élèves.

3. Objectif de la leçon

L'objectif maximal serait que l'élève puisse faire la preuve de sa maîtrise de la règle d'accord des mots de couleur en produisant des exemples correctement orthographiés du plus grand nombre possible de cas d'emploi (les quatre cas majeurs d'accord et les cas de généralisation). Il est dans les faits, impossible d'arriver à ce résultat au primaire en moins de quatre ou cinq leçons.

Il serait conséquemment sage de s'arrêter à un objectif plus réduit. L'élève aurait alors à faire la preuve de sa maîtrise de la règle d'accord des mots de couleur en orthographiant correctement des mots de couleur faisant partie ou des quatre premiers cas d'accord, ou même, dans un premier temps, des deux premiers cas d'accord.

4. Nature de l'apprentissage

La règle d'accord des mots de couleur doit être apprise comme règle logique. De fait, seule la règle logique, "d'habileté intellectuelle (Gagné, 1976)" montre les fondements des accords exigés. Un apprentissage mené en simple "information verbale (Gagné, 1976) pourrait donner des résultats insatisfaisants puisque la maîtrise ne reposerait que sur une mémorisation sans compréhension de la règle.

L'enseignement en abord logique de la règle des mots de couleur devra accorder beaucoup d'importance au rappel des préalables en phase 4, la phase d'attention spécifique.³ Le maître devra, au besoin, interrompre la leçon et faire maîtriser les concepts et les règles qui ne sont pas connus.

3. Les phases retenues pour la leçon réfèrent à un modèle dérivé par le professeur Raymond Claude Roy de l'enseignement de Robert Mills Gagné.

La phase d'acquisition, pour sa part, nécessite une présentation très stricte. Il est possible, et nécessaire, de procéder, selon les règles de l'approche, uniquement à l'aide de questions et d'exploiter ainsi toutes les possibilités de l'apprentissage par découverte prôné par R.M. Gagné. La leçon qui suit présente un certain nombre des indices à utiliser pour faciliter la découverte.

Il convient finalement d'insister sur la présentation en généralisation des cas d'accord plus complexes: trop rarement voit-on de ces apprentissages dans les classes. À un niveau inférieur, toutefois, le maître pourra choisir de revenir plus tard aux cas de généralisation dans une leçon détachée.

5. Évaluation diagnostique

Dans la présentation qui suit, une évaluation diagnostique faite rapidement en début de leçon sert d'activité de motivation spécifique (phase 2). Le test consiste à faire écrire trois ou quatre phrases dans lesquelles devront être accordés certains mots de couleur:

1. Des pantalons bleu_ foncé_.
2. Des manches jaune_.
3. Des robes bleu_ ciel_.
4. Des cheveux paille_.

(Le test inclut les quatre cas d'accord. Il devra être modifié en regard du contenu d'apprentissage retenu pour la leçon.)

La meilleure présentation consisterait à dicter le texte. Il est possible toutefois et sans qu'aucun accord ne soit révélé de remettre le texte tel que présenté ci-haut.

B. Plan de la leçon⁴

Phase 2⁵. Motivation spécifique : présenter la performance attendue.

- Faire écrire les phrases suivantes:
 1. Des pantalons bleu foncé.
 2. Des manches jaunes.
 3. Des robes bleu ciel.
 4. Des cheveux paille.
- Demander aux élèves s'ils entrevoient les apprentissages à faire.
- Reformuler, au besoin, afin de bien faire voir la performance attendue, qui est d'arriver à accorder correctement les mots de couleur, en en justifiant l'accord.

Cette motivation, spécifiquement basée sur la présentation de la performance attendue, est essentielle à tout acte d'enseignement. Il se peut même qu'il y ait déjà apprentissage. Il importe cependant de ne pas s'avancer dans la présentation de la règle. Le test présenté ci-haut fait prendre conscience du problème que représente l'accord de certains mots de couleur; communiquer ou faire découvrir l'objectif (en terme de performance attendue) permet aux élèves d'anticiper la récompense, qui tient à la satisfaction d'avoir résolu le problème. Il importe donc que le test ne soit repris pour correction qu'en phase de performance.

Phase 4. Attention spécifique : assurer le rappel des préalables.

L'idée est d'assurer chez l'élève le rappel de notions connues, rappel qui se révélera faciliter et la découverte et l'apprentissage. Dans le cas où les préalables ne sont pas acquis, le maître doit éviter de poursuivre la leçon projetée, pour s'attarder à communiquer la maîtrise des notions servant de préalables.

-
4. Cette partie du travail s'est grandement inspiré du mémoire inédit de France Gauthier déposé à l'UQAC en 1991.
 5. Les phases (1) et (3) touchant à la motivation lointaine et à l'attention générale n'apparaissent pas. La préoccupation que doit en avoir le maître dépasse le cadre de cet exercice, pour les besoins duquel il est considéré que motivation et attention sont des fruits obligés de la qualité des autres phases.

Premier préalable: La règle d'accord de l'adjectif (qualificatif)

- Écrire au tableau:

Des étoffes _____ .
(soyeux)

- Demander d'accorder le mot "soyeux".
- Demander de justifier la réponse.
- Au besoin, demander la nature, le genre et le nombre de chacun des mots.
- Fixer la réponse en indiquant la nature des mots de façon symbolique et dessiner la flèche montrant l'accord:



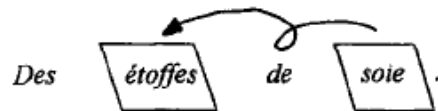
- Faire produire l'énoncé de la règle d'accord de l'adjectif, laquelle se formule comme suit:
"L'adjectif (qualificatif) s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte."

Deuxième préalable: La règle d'accord du nom

- Écrire au tableau:

Des étoffes _____ .
(de soie)

- Demander d'accorder le mot "soie".
- Demander de justifier la réponse.
- Au besoin, demander la nature, le genre et le nombre de chacun des mots.
- Dessiner les symboles et la flèche qui conviennent:



- Faire produire l'énoncé de la règle d'accord du nom, laquelle se formule comme suit:
" Le nom s'accorde en nombre selon le sens de la phrase."

- Si cela s'avère nécessaire, utiliser l'exemple suivant:

Un panier _____ .
(de pomme)

- Demander d'accorder le mot "pomme".
- Demander de justifier la réponse.

Troisième préalable: l'accord en expressivité ou en raccourci

- Écrire au tableau:

Des fruits _____ .
(nature)

- Demander d'accorder le mot "nature".
- Demander de justifier la réponse.
- Au besoin, demander la nature, le genre et le nombre de chacun des mots.
- Fixer la réponse à l'aide de symboles:

Des  .

- Multiplier, au besoin, les exemples.

Il s'agit d'amener l'élève à justifier l'accord du mot "nature" à partir du sens de la phrase. L'élève aura donc à utiliser la règle d'accord du nom pour expliquer l'accord. De fait, le nom s'accorde en nombre selon le sens de la phrase, même si cette dernière connaît un effet de raccourci.

Phase 5. Acquisition : placer en situation de découverte; fournir des indices croissants jusqu'à découverte.

Premier cas d'accord

- Écrire au tableau:

Des vestes bleu__ .

- Demander d'accorder le mot de couleur "bleu".
- Corriger au besoin.
- Demander de justifier l'accord en "es".
- Au besoin, demander la nature, le genre et le nombre de chacun des mots; placer les symboles et la flèche marquant l'accord:



Deuxième cas d'accord

- Écrire au tableau:

Des draperies bleu__ clair__ .

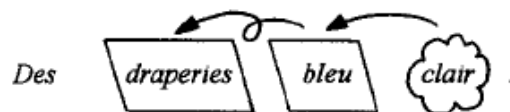
- Demander d'accorder le mot de couleur "bleu clair".
- Corriger au besoin.
- Demander de justifier l'accord.

La situation de découverte est entière. Les élèves constatent l'accord au masculin singulier du mot de couleur "bleu clair". Pour certains, soit en raison d'apprentissages antérieurs, soit par déformation et en imitation de modèles grammaticaux insoutenables, les mots composés de couleur sont invariables: pour d'autres, la question se pose: "Pourquoi la grammaire statue-t-elle un tel accord?"

Il leur faudra découvrir que dans l'emploi "bleu clair", l'adjectif "clair" s'accorde avec le mot "bleu", lequel est un nom, et que ce nom s'accorde à partir de l'effet de raccourci que montrerait la phrase "Des draperies (d'un beau) bleu clair", qu'il est conséquemment du masculin ("du bleu") et du singulier.

La découverte est si importante qu'il faut éviter de tomber dans le piège d'un enseignement magistral qui, par sa verbalisation excessive, entraîne trop souvent le maître et l'élève, à donner la réponse, pour le premier, et à faire le simple effort de la retenir, pour le second. Il s'agit de créer une situation d'apprentissage si nette que l'élève n'aura d'autres choix que de procéder par lui-même à la découverte ou à l'apprentissage. Cependant, une règle difficile nécessite parfois des indices guidant l'élève vers la découverte: ces indices se doivent d'être minimaux d'abord, plus importants ensuite.

- Au besoin et dans l'ordre qui suit, demander :
 1. la nature, le genre et le nombre du mot "draperies";
 2. la nature, le genre et le nombre du mot "clair" et
 3. le genre, le nombre et la nature du mot "bleu".
- Fixer à l'aide de symboles et de flèches la nature des mots et les accords:



Si, pour certains élèves, la découverte est hésitante, apporter un indice supplémentaire en demandant le type d'accord que présente l'emploi "Des draperies bleu clair". (Il est donc important que les phrases présentées lors de la phase 4 demeurent bien en vue au tableau.)

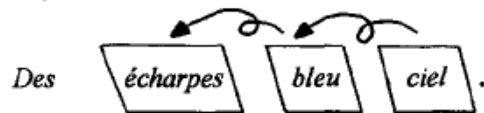
Troisième cas d'accord

Les troisième et quatrième cas d'accord peuvent être présentés au cours de la même leçon, soit en acquisition, soit en généralisation. Le maître, surtout pour une basse classe, préférera probablement retarder ces cas à une leçon ultérieure. Si ce dernier choix est retenu, il faudra retirer de la phase 2 les exemples relatifs à ces cas d'accord.

- Écrire au tableau:

Des écharpes bleu_ciel_.

- Demander d'accorder le mot de couleur "bleu ciel".
- Corriger au besoin.
- Demander de justifier l'accord.
- Au besoin, demander la nature de chacun des mots et le type de phrase rencontré.
- Tracer symboles et flèches:



Ce cas d'accord peut se révéler difficile à expliquer et surtout à justifier. Il conviendra à tout le moins de montrer la régularité de l'accord, régularité se retrouvant même dans le quatrième cas d'accord.

Quatrième cas d'accord

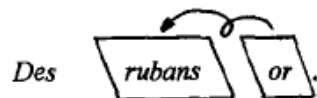
- Écrire au tableau:

Des rubans or_.

- Demander d'accorder le mot de couleur "or".
- Corriger au besoin.
- Demander de justifier l'accord.

Il faut amener l'élève à voir dans l'expression "Des rubans or" un cas de double expressivité. S'il peut repérer le véritable sens de cette phrase, soit "Des rubans d'un beau jaune montrant les teintes de l'or" (voir l'analyse grammaticale), il n'éprouvera aucune difficulté à accorder correctement le mot de couleur "or".

- Au besoin, présenter l'indice suivant:
"À quelle couleur te fait penser le mot de couleur "or" " ?
- Placer les symboles et les flèches correspondant à la nature et à l'accord des mots:



Phase 6. Rétenion à court terme : faire produire l'énoncé de la règle.

- Demander aux élèves de formuler la règle d'accord des mots de couleur. Après réexamen de chacun des cas, la formulation devrait se rapprocher de ceci:

"Lorsqu'un mot de couleur a nature d'adjectif, il s'accorde comme tout adjectif, soit en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte; lorsque le mot de couleur prend nature de nom, il s'accorde tel un nom, soit en nombre selon le sens de la phrase."

Il convient ici de se souvenir que la formulation d'un élève est souvent pour lui la meilleure. Et que s'il faut l'amener à travailler sa formulation, il ne faut pas faire l'erreur de lui imposer de départ une formulation toute faite à mémoriser (Roy, 1991).

Lorsque la règle est enfin formulée et la rétenion amorcée, le maître distribue la page de grammaire de référence concernant les différents cas d'accord de la règle des mots de couleur: le contenu devra en être fixé en regard des apprentissages réalisés par les élèves (voir Annexes 1 et 2 pour les cas les plus simples).

Phase 7. Performance : vérifier la maîtrise en situation de performance.

Phase 8. Renforcement : présenter un renforcement formatif.

- Reprendre avec les élèves le test présenté en phase 2.
- Demander de justifier chacun des accords rencontrés.

C'est le moment pour l'élève de montrer qu'il a compris et le moment pour le maître d'apporter un renforcement discriminatif et formatif. Il ne faut toutefois pas confondre performance et pratique (exercices). La multiplication d'exercices d'application est affaire de long terme, de phase 10 dans cette approche.

Phase 9. Généralisation : proposer, en autonomie d'apprentissage, des performances de niveau supérieur.

Présenter les troisième et quatrième cas d'accord (si ce n'a pas été fait) et les cas de généralisation (qui s'avèreront être des expériences similaires, mais d'une plus grande complexité). Encore une fois, l'entier de la découverte doit être remis à l'élève. La phase de généralisation pourrait et devra le plus souvent être détachée dans le temps, au moins en partie.

- Écrire au tableau:

Des meubles vieux rose__ cendré__ .

- Laisser les élèves s'amuser à découvrir le bon accord et la justification de cet accord.

- Écrire au tableau:

Des murs mandarine__ clair__ .

- Ménager des moments de discussion et de réflexion, car ces instants sont propices à la découverte.

- Écrire au tableau:

Des vernis pierre__ chauffé__ .

- Laisser les élèves travailler lentement et à leur rythme tout en circulant afin de vérifier la compréhension.
- Au besoin, et à titre d'indice, demander: "Qu'est-ce qui est cendré? ...clair? ...chauffée?"

- Écrire au tableau:

Des encadrements vert__ volet__ .

- Vérifier la compréhension.

Phase 10. Rétention à long terme : prévoir les besoins de pratique pour le futur et les techniques de rappel à utiliser.

La règle qui est apprise ici n'est pas sans présenter quelques difficultés. Pour cette raison, il est à prévoir qu'il sera nécessaire de revenir assez rapidement afin de vérifier la maîtrise, puis de le faire à nouveau à quelques reprises, au long des mois. Les activités de rétention à long terme peuvent être très variées et n'ont pour limites que celles du maître. D'ailleurs toutes les activités d'élargissement ont leur place, qu'elles traitent ou non de l'accord. Voici quelques exemples d'activités toute simples:

1. Le maître remet aux élèves l'image d'un clown. À partir de cette image, les élèves doivent faire un court texte décrivant l'habillement et le maquillage de ce personnage. Évidemment, les enfants ont à accorder correctement les mots de couleurs qu'ils emploient. Sur une base volontaire, certains élèves pourraient faire part au groupe de leur texte.⁶

"Le clown a le teint blanc. Ses cheveux sont verts et ses yeux sont bleu pâle. Les pompons de son habit sont rouge foncé..."

2. À partir d'un matériel artistique peu coûteux tel que crayons de couleur, peinture ou gouache, le maître peut demander aux élèves de mélanger les couleurs de façon à obtenir, par exemple, plusieurs sortes de bleus. Chacun des élèves aurait à identifier les types de bleus qu'il reconnaît ou encore, leur donnerait un nouveau nom.

"bleu pâle", "bleu ciel", "bleu marine", "bleu jeans", "bleu confiture de bleuets"

3. Il serait tout aussi intéressant de présenter aux élèves des objets aux couleurs variées, mais dont la teinte exacte porte souvent à confusion comme, par exemple, un foulard *mauve*, un crayon *violet*, des gants *rouge vin*, un carton *fuschia* et d'autres encore. La discrimination juste des teintes constitue un apprentissage plus qu'utile, indispensable.

6. Cette activité a été proposée par Isabelle Gagné lors de la présentation des travaux de fin de session en Didactique du français I en mars 1995.

CONCLUSION

Renouveler l'enseignement de la grammaire en lui donnant pour objectif de montrer de façon "explicative" l'organisation réelle de la langue suppose des efforts du type de celui qui vient d'être tenté. En effet, maîtres et chercheurs devront procéder à de multiples analyses de contenus de grammaire, autant, comme il vient d'être fait, du point de vue grammatical que du point de vue didactique. Seuls ces efforts concrets permettront et de mieux entrevoir la grammaire à construire et de la construire dans les faits. Au bout de ces efforts se trouve la possibilité d'offrir à tous ces jeunes esprits curieux la chance de découvrir ce qu'est au fond la langue, le goût de la questionner, la satisfaction de comprendre, enfin, la raison d'être de toutes ces règles et dans le même élan, de redonner à l'enseignement de la grammaire la place qui lui revient dans la classe de français.

Quant aux pages de grammaire⁷ attachées à la leçon, elles sont, pour qui sait voir, les premiers feuillets de la grammaire "explicative" qu'il faudra arriver dans un proche avenir à offrir à tous les écoliers. Les nuances qu'il est possible d'y voir sont de celles qui bouleversent les habitudes de la grammaire traditionnelle: elles habitent les énoncés de leur force logique et permettent à l'esprit, à tout esprit, d'entrevoir dans ses fondements, à la fois les plus fins et les plus simples, la langue par le biais des règles que la grammaire arrive à en dégager.

7. Le travail entourant l'élaboration de ces pages de grammaire s'inscrit dans le cadre du projet de recherche de maîtrise de Louise Lefebvre, projet qui consiste à présenter les premières pages d'une grammaire scolaire de type explicatif.

RÉFÉRENCES

- ASSELIN, Claire (1994), <<*Enseigner le français Pour qui? Pourquoi? Comment?*>>, Collectif sous la direction de Clémence Préfontaine et Gilles Fortier, *L'enseignement de la grammaire: quelques questions*, Montréal, Les Éditions Logiques.
- GAGNÉ, Robert Mills (1976), *Les principes fondamentaux de l'apprentissage*, Montréal: HRW.
- GAUTHIER, France (1991), *Le micro-ordinateur, un média de recours pour l'enseignement du français*, Mémoire inédit, Université du Québec à Chicoutimi.
- GREVISSE, Maurice (1993), *Précis de grammaire française*, Vingt-neuvième édition, Paris-Gembloux: Duculot.
- LEFEBVRE, Louise et Raymond Claude ROY (1995), *Principes d'élaboration et organisation pratique d'une grammaire de compréhension*, Communication présentée au 63^e Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi.
- ROY, Raymond Claude (1989), <<*Les Actes du colloque de psychomécanique*>>, *Linguistique structurale et grammaire explicative*, Université Laval, Québec.
- Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, Recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin, Québec: Les Presses de l'Université Laval et Paris: Klincksieck, 1973.

185. Mots désignant une couleur.

a) Si l'adjectif désignant la couleur est *simple*, il s'accorde avec le nom qu'il qualifie :

Des cheveux noirs. — Des étoffes vertes.

Si l'adjectif désignant la couleur est *composé* (c'est-à-dire qualifié par un autre adjectif ou complété de façon quelconque), l'ensemble reste invariable :

*Des cheveux brun clair (= d'un brun clair).
Des robes bleu [de] ciel. — Des broderies blanc et or.*

b) Le nom (simple ou composé) employé pour désigner la couleur reste invariable :

Des rubans orange. — Des vestes ventre de biche.

Remarque. — *Écarlate, mauve, pourpre, rose*, devenus adjectifs, varient :
Des rubans mauves. (Acad.) — Ses joues étaient pourpres. (E. Jaloux.)

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

1er cas d'accord

Des plumes *vertes*.
Des lainages *beiges*.
Une chaussure *brune*.
Des fleurs *mauves*.
Des rubans *blancs*.

RÈGLE: Les mots de couleur qui ont nature d'adjectif s'accordent comme tout adjectif (qualificatif), soit en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

La nature et l'accord des mots peuvent être fixés à l'aide de symboles et d'une flèche comme le montre l'exemple suivant:

Ex.: Des plumes vertes.

Les adjectifs de couleur sont de trois types:

1. Les adjectifs de base

L'adjectif de base est une couleur qui ne fait référence à aucun objet particulier. Les couleurs suivantes sont habituellement maîtrisées dès le tout jeune âge. Elles constituent le répertoire de base des couleurs.

<i>beige</i>	<i>brun</i>	<i>mauve*</i>	<i>rouge</i>
<i>blanc</i>	<i>gris</i>	<i>noir</i>	<i>vert</i>
<i>bleu</i>	<i>jaune</i>	<i>rose*</i>	<i>violet*</i>

* Les couleurs *mauve*, *rose* et *violette* sont au départ des noms. On a utilisés ces mots si souvent pour exprimer la couleur, qu'ils en sont venus à être utilisés comme de véritables adjectifs.

** Les couleurs "*blond*", "*châtain*", "*cramoisi*", "*écarlate*", "*fauve*", "*incarnat*" et "*pourpre*" sont utilisées dans des emplois spécialisés comme ceux que montrent les exemples "Des chevelures *châtaines*.", "Une peau *cramoisie*." et "Des pelages *fauves*."

2. Les adjectifs dérivés d'adjectifs

Certains adjectifs de couleur sont formés à partir des adjectifs de base. On dit qu'ils sont des adjectifs dérivés de couleur. Il existe plusieurs adjectifs dérivés dont ceux qui suivent:

<i>blanchâtre</i>	<i>jaunâtre</i>	<i>rosé</i>	<i>verdâtre</i>
<i>bleuâtre</i>	<i>jaunet</i>	<i>rougeâtre</i>	<i>verdoyant</i>
<i>bleuté</i>	<i>noirâtre</i>	<i>rougeaud</i>	<i>violâtre</i>
<i>brunâtre</i>	<i>noiraud</i>	<i>rougeoyant</i>	<i>violacé</i>
<i>grisâtre</i>	<i>rosâtre</i>	<i>infrarouge</i>	<i>ultraviolet</i>

3. Les adjectifs dérivés de noms

D'autres adjectifs de couleur proviennent de noms; ils sont également des adjectifs dérivés de couleur. Les exemples suivants ne représentent qu'une partie de la longue liste de ces adjectifs dérivés:

<i>argenté</i>	<i>cendré</i>	<i>ivoirin</i>	<i>olivâtre</i>
<i>azuré</i>	<i>chocolaté</i>	<i>nacré</i>	<i>opalin</i>
<i>bronzé</i>	<i>cuivré</i>	<i>ocré</i>	<i>platiné</i>

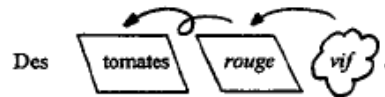
Louise Lefebvre et Raymond Claude Roy Version 6-951020

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

2ième cas d'accord. Des tomates *rouge vif*.
 Des murs *blanc cassé*.
 Des gants *bleu royal*.
 Des yeux *brun foncé*.
 Des joues *rose tendre*.

RÈGLE: Dans une expression de couleur du type "*rouge vif*", un mot tel que "*vif*" a forcément nature d'adjectif; il s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte "*rouge*" lequel, employé comme nom, s'accorde selon la règle usuelle des noms, soit en nombre selon le sens de la phrase (des tomates d'un beau *rouge vif*).

Dans l'exemple qui suit, les symboles de même que les flèches fixent la nature et l'accord des mots:



La liste des mots de couleur composés d'un nom complété d'un adjectif est fort longue. Les mots de couleur suivants font partie de la liste de ceux qui sont les plus utilisés.

<i>beige clair</i>	<i>bleu foncé</i>	<i>brun foncé</i>	<i>jaune impérial</i>	<i>rouge sanglant</i>
<i>blanc antique</i>	<i>bleu pâle</i>	<i>brun terreux</i>	<i>jaune tendre</i>	<i>rouge sombre</i>
<i>blanc cassé</i>	<i>bleu profond</i>	<i>brun vif</i>	<i>rose tendre</i>	<i>rouge vif</i>
<i>bleu alpin</i>	<i>bleu royal</i>	<i>gris cendré</i>	<i>rouge ardent</i>	<i>vert estival</i>
<i>bleu antique</i>	<i>bleu sombre</i>	<i>gris terreux</i>	<i>rouge clair</i>	<i>vert mai</i>
<i>bleu céleste</i>	<i>bleu tendre</i>	<i>jaune ambré</i>	<i>rouge éclatant</i>	<i>vert printanier</i>
<i>bleu clair</i>	<i>bleu vif</i>	<i>jaune doré</i>	<i>rouge foncé</i>	<i>vert tendre</i>
<i>bleu électrique</i>	<i>brun clair</i>	<i>jaune éclatant</i>	<i>rouge pâle</i>	<i>vert pâle</i>

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.